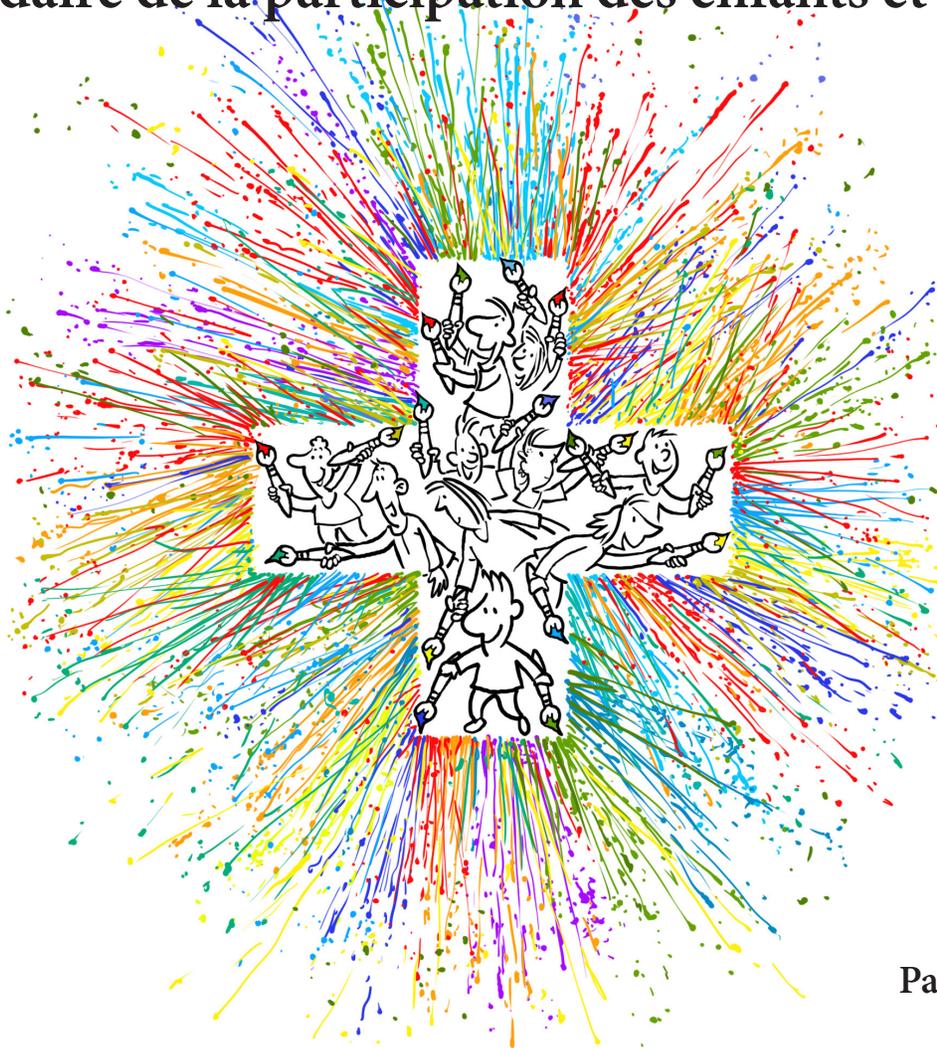


De A à Zèbre

Un abécédaire de la participation des enfants et des jeunes



Pascal Monney

© 2018

Rédaction: Pascal Monney

Relecture: Marie Bertholet, Julie Buclin et Frédéric Cerchia

Illustrations: Jean Augagneur

Graphisme: Carmine Cioffi

Correction: Francine Eimann, Espace-F

Edition: Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)



Avec le soutien du canton de Vaud



A ma petite-fille Margaux

Préface

La Convention relative aux droits de l'enfant, il y a un peu plus de 25 ans (donc le temps d'une génération en terme de mesure humaine), a réalisé une révolution en faisant passer l'enfant, objet de toutes nos attentions (mais aussi souvent de notre exploitation), à l'enfant, titulaire de droits qu'il peut exercer progressivement de manière plus ou moins autonome. Et elle a modifié la position de l'Etat, qui n'est plus celui qui accorde, qui concède, qui veut bien, mais l'Etat qui doit respecter ses engagements de protéger, de fournir assistance et services, et de faire participer. En effet, les enfants, par la ratification de ce traité contraignant, ont reçu le droit à... et les Etats ont contracté l'obligation de... Les enfants sont créanciers; l'Etat est débiteur.

La ratification du 3^e Protocole facultatif à la Convention, qui permet les plaintes individuelles (OPIC), entré en vigueur en 2014, ouvre la possibilité de plainte devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (à Genève) pour les enfants victimes de violations de leurs droits (par les Etats qui n'ont pas rempli leurs devoirs, ou qui ont violé leurs obligations); c'est donc dire que ces droits ne sont pas théoriques mais effectifs, et que l'on peut obtenir reconnaissance de la violation et réparation du dommage. Ceci aussi en Suisse, puisque notre

pays a ratifié ce Protocole facultatif (OPIC) en 2016. Evidemment, une des grandes questions qui se pose aux Etats, car ce sont eux qui sont les parties à la Convention, est celle de faire passer le message aux enfants qu'ils détiennent des droits, de leur enseigner le contenu de ces droits, de les rendre attentifs aux possibilités de participer à la vie de la Cité, et de faire valoir leurs droits lorsqu'ils sont bafoués. La Convention elle-même stipule que la sensibilisation des enfants à leurs droits est primordiale, comme la formation des professionnels qui travaillent avec et pour des enfants; sans parler de l'opinion publique, qui devrait être informée et renseignée régulièrement sur cette nouvelle donne sociale: l'enfant est une personne, même petite, qui a des droits, dès le moment de sa naissance. Il est un être humain à part entière.

Or, je suis très souvent consterné de constater le peu de connaissances qu'ont les enfants de leurs droits, et de la résistance de certains groupes d'adultes par rapport à ce nouveau statut juridique de l'enfant (leur bien le plus précieux = leur propriété), des violations de ceux qui continuent à considérer l'enfant comme une marchandise, une chose, que l'on peut échanger, faire travailler, exploiter et corriger. Je ne parle pas de

pays lointains, mais de situations de chez nous, qui sont intolérables.

L'école, vecteur principal de la connaissance, n'est pas très enthousiaste à donner des formations systématiques en droits de l'enfant, quand bien même les programmes harmonisés se réclament de la Convention! Que dire des administrations, des services de santé et des services de migrations? Le constat n'est pas très favorable: les droits de l'enfant restent du registre de la théorie, qui comme toute théorie, ne sert que ceux qui veulent bien s'en servir... mais en aucun cas une préoccupation quotidienne et une application permanente.

Dès lors, je ne peux que saluer l'apparition de l'Abécédaire de A à Zèbre de M. Pascal Monney, consacré à la participation des enfants et des jeunes. Ce texte recense les droits énumérés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont trait à la possibilité pour les enfants de participer, c'est-à-dire d'exprimer leurs vues, opinions, avis, de pouvoir influencer les décisions qui sont prises à leur égard et de devenir des acteurs dans la Cité. Certes, ils ne sont pas encore des citoyens dotés des droits civiques, mais ils deviennent

par la vertu de l'art. 12 de la Convention (droit d'être entendu) des agents de leurs droits et des membres de la vie sociale. Dans la Cité, il n'y a plus seulement des hommes, des femmes (pas encore totalement), mais aussi des enfants (encore très peu).

Le contrat social a changé!

Cet Abécédaire peut s'adresser à un public d'enfants et de jeunes, mais il intéressera les parents, responsables de leur éducation et de leur développement, les enseignants qui leur prodiguent les connaissances indispensables, les agents de protection, qui doivent faire participer leurs protégés, et non seulement agir «pour leur bien», et tous les professionnels, qui à un titre ou à un autre, sont au contact des enfants et qui favoriseront un rôle actif de ces derniers, dans le sens de trouver la solution à leurs difficultés qui leur siéra le mieux.

C'est donc une pierre de plus au grand édifice des droits de l'enfant, qui est encore en construction, qu'apporte M. Monney.

Bonne lecture à toutes celles et tous ceux qui auront le plaisir de découvrir l'Abécédaire!

Jean Zermatten
Membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU
(2005-2013) et Président dudit Comité (2011-2013)

Préambule

L'Abécédaire de la participation des enfants et des jeunes a d'abord fait l'objet d'une présentation dans le cadre du congrès organisé les 4 et 5 septembre 2015 par le Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud sur le thème *Ça me concerne! Dire pour grandir: la participation des enfants et des jeunes*. En toile de fond, l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui déclare le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question qui l'intéresse, ses opinions étant dûment prises en considération.

Sous la forme de mots-clés, ce fut l'occasion d'apporter mon regard de professionnel de l'éducation et de l'action sociale sur l'évolution de la participation des enfants et des jeunes au cours de ces 30 dernières années, depuis l'Année internationale des droits de l'enfant en 1985: des mots-clés pour illustrer les droits de l'enfant, pour évoquer celles et ceux qui par leur en-

gagement, mais aussi pour certain-e-s par leur révolte face à la souffrance vécue, ont fait avancer l'écoute de la parole des enfants, son respect, sa prise en considération. Des mots-clés pour parler aussi de la diversité des initiatives prises pour permettre l'écoute et la participation des enfants et des jeunes. Des mots-clés pour montrer les différentes facettes de la participation, les plus-values qu'elle peut apporter quand elle est encouragée, favorisée, développée.

Ces mots-clés ont circulé, été discutés, réfléchis, voire expérimentés lors de ce congrès; cet inventaire a été complété depuis et pourra encore s'enrichir par vos suggestions de lecteur à transmettre à jaiunprojet@cvaj.ch. A vous de participer à votre tour!

Pascal Monney
Directeur du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)

A

Comme...

Article

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies et ratifiée par la Suisse en 1997; juridiquement contraignante, elle fonde l'engagement de 195 Etats parties. C'est l'article 12 qui introduit le **droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question qui l'intéresse, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération**. Cette prise en considération peut être comprise comme «tenir compte» de l'opinion mais également d'«estimer» cette opinion, une opinion qui a de la valeur. L'étymologie latine *considero* définit d'ailleurs le verbe comme «regarder, examiner attentivement».

Mais l'article introduit également deux autres notions: garantir à l'enfant **capable de discernement** le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération **eu égard à son âge et à son degré de maturité**.

Ce même article 12 ne limite pas les domaines dans lesquels l'enfant a la possibilité d'être entendu; il précise qu'il peut, notamment, **être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale**.

La participation au plan individuel consiste donc en l'application de l'article 12 de la CDE. Au plan collectif, elle est comprise comme la participation sociale et la participation politique, avec pour buts de «*permettre aux enfants et aux jeunes de former et d'exprimer leurs opinions et ainsi d'influer sur leurs conditions de vie*» (voir P comme Politique de l'enfance et de la jeunesse).

 La participation est à la fois un principe essentiel des droits de l'homme et une pratique active de citoyenneté. L'affirmation du droit de l'enfant à la participation est l'un des principes directeurs et une avancée novatrice de la Convention des droits de l'enfant. La Convention explicite plusieurs aspects du droit de l'enfant à participer:

- son droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, celle-ci devant être dûment prise en considération (article 12);
- sa liberté d'expression, la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (article 13);
- sa liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14);
- sa liberté d'association (article 15);
- sa liberté d'accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses (article 17);
- son droit de participer librement à la vie culturelle de la communauté (article 31).

Autres articles pertinents de la Convention:

- article 5 – Orientation et conseils parentaux appropriés, dans le respect du développement des capacités évolutives des enfants
- article 9 – Non-séparation des enfants de leur famille sans qu'ils aient le droit de faire connaître leurs vues
- article 16 – Droit à la vie privée
- article 29 – Droit à une éducation qui inculque le respect des droits de l'homme et de la démocratie
- article 42 – Droit des enfants de connaître leurs droits

 www.ohchr.org: thèmes > instruments des droits de l'homme > droits des enfants: le texte de la Convention relative aux droits de l'enfant sur le site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Agenda 21

Le rôle social et la participation des enfants et des jeunes est un des chapitres de l'Agenda 21, adopté par les 178 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Il est dit en introduction que *les jeunes représentent 30% de la population mondiale et qu'il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux décisions en matière d'environnement et de développement et à l'application des programmes, pour la réussite à long terme d'Action 21.*

L'UNICEF a mis au point un «Toolkit» afin d'intégrer les droits de l'enfant dans la coopération pour le développement. Ce manuel sur les droits de l'enfant comprend huit modules dont le troisième consacré à la participation des enfants.

 www.unicef.org/french/eu/crtoolkit/toolkit.html pour accéder au manuel publié par l'UNICEF

Animation socioculturelle

L'animation socioculturelle s'adresse notamment aux jeunes dans leur temps libre, s'appuie sur leur libre adhésion, est proche de leur lieu de vie et d'habitation, est souple pour prendre en compte leurs souhaits et besoins, et se réfère à leurs cultures et coutumes.

L'animation socioculturelle joue donc un rôle important dans le développement de la participation des enfants et des jeunes, une action s'exerçant autant dans une maison de quartier, que dans un centre de loisirs, dans le cadre de conseils d'enfants ou de jeunes, ou dans l'espace public, partout où les enfants et les jeunes concernés cherchent à s'exprimer et à agir sur leur environnement.



- www.anim.ch: le site de la Plateforme romande de l'animation socioculturelle
- intercentre.anim.ch: le site de l'Intercentre qui est la réunion des centres socioculturels jeunesse du canton de Vaud (hors Lausanne)
- www.fasl.ch: le site de la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL)

 *Animation socioculturelle, fondements, modèles et pratiques*, H. Moser et autres, ies Editions, Genève, 2004

Apprentissage

La participation à un projet porté avec des pairs permet un apprentissage par la coopération, notion que l'on retrouve dans les idées défendues par le Conseil de l'Europe; «l'éducation à la citoyenneté démocratique» (ECD) est définie comme un processus pédagogique. L'ECD distingue «l'apprentissage actif» (apprendre en faisant) et «l'apprentissage coopératif» (apprendre des autres et avec les autres) qui renvoie à l'apprentissage social et interactif où les processus de groupe sont prioritaires.

 www.coe.int/fr/web/edc: le site du Conseil de l'Europe sur le thème de l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

Audition

Une intervention d'Olivier Guéniat (voir lettre G comme Guéniat Olivier) sur les techniques d'audition des enfants victimes d'abus sexuels ou de maltraitance a montré les difficultés auxquelles sont confrontés les enquêteurs, qui doivent redoubler de prudence et de professionnalisme, au moment d'entendre un enfant. L'enfant diffère de l'adulte, il répond à des critères spécifiques selon son âge.

Même si les techniques d'audition des enfants ne varient pas fondamentalement de celles des adultes, les enquêteurs, au niveau policier, doivent avoir suivi un cours spécifique les amenant au statut de spécialistes. Ces enquêteurs formés vont appliquer la méthode de l'audition cognitive pour recueillir le témoignage des enfants ou celle dite «par étapes progressives».

Dans l'ordre juridique suisse, de nombreuses normes prévoient l'audition des enfants, et ce dans de multiples domaines. En droit civil (par exemple dans le cas de divorce des parents, de mesures protectrices de l'union conjugale ou de placement de l'enfant), la norme fondamentale est l'art. 298 alinéa 1 du Code de procédure civile suisse, selon lequel *les enfants sont entendus personnellement et de manière appropriée par le tribunal ou un tiers nommé à cet effet, pour autant que leur âge ou d'autres justes motifs ne s'y opposent pas*. L'audition ne présuppose pas que l'enfant ait la capacité de discernement au sens du Code civil (cf. art. 16). S'il n'a pas encore de capacité de discernement par rapport aux enjeux, l'audition de l'enfant vise avant tout à permettre au juge compétent de se faire une idée personnelle et de disposer d'une source de renseignements supplémentaire pour établir l'état de fait et prendre sa décision. Le Tribunal fédéral a rappelé récemment que l'audition d'un enfant était en principe possible dès qu'il avait six ans révolus (arrêt du Tribunal fédéral du 26 octobre 2017 en la cause 5A_547/2017, considérant 3.2.2.).



- *La position juridique de l'enfant dans la procédure civile, à l'aune de quelques questions particulières*, Maryse Pradervand-Kernen, Revue FamPra 2016, p. 339–368, p.348
- *L'audition et la représentation de l'enfant en justice. Entre théorie et pratique*, Maryse Pradervand-Kernen, Paola Riva Gapany et Jean Zermatten, Institut international des Droits de l'Enfant / CIDE, Sion 2015
- *L'audition de l'enfant, brochure d'information pour les parents*, Edition Institut Marie Meierhofer pour l'enfant, UNICEF Suisse, Zürich, 2014



www.skmr.ch/frz: domaines thématiques > politique de l'enfance et de la jeunesse: le site du Centre suisse de compétences pour les droits humains



B

Bébé

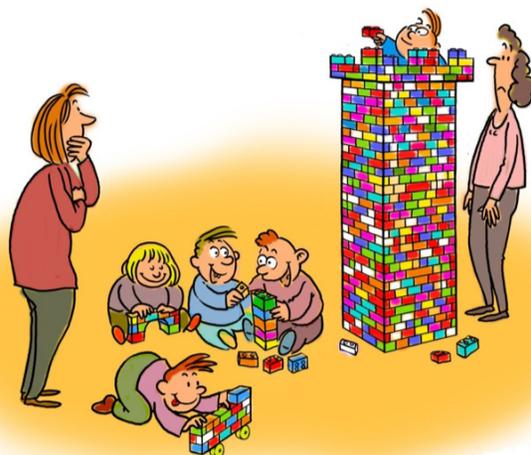
Peut-on parler de participation chez les bébés? Oui si l'on en croit les études récentes sur le développement de l'enfant, qui montrent que le sentiment de son influence, son sentiment d'exister, se construit déjà pour le nourrisson dans la réciprocité des premières interactions.

Dans un article paru dans l'ouvrage *Accueil de la petite enfance: comprendre pour agir*, trois conseillères de Partenaire enfance et pédagogie (PEP) interrogent la notion de participation de l'enfant, en particulier dans les institutions de la petite enfance. Elles disent *qu'il ne s'agit pas d'accéder aux envies de l'enfant sans limites, ni réflexion. Il est avant tout question de comprendre ce qui soutient ses compétences, ses envies, son désir de participer et d'apprendre.*

Cela requiert implication et disponibilité de la part des professionnel-le-s des lieux d'accueil: une observation continue et attentive, une écoute, une capacité à répondre aux intérêts des tout-petits, à suivre leurs initiatives. Ces réactions encourageantes des adultes vont permettre à l'enfant de grandir en confiance et d'agrandir sa confiance. On parle ici d'une confiance enracinée sur le terreau de la sécurité affective, qui permettra au tout-petit de découvrir son environnement, d'exercer, à son échelle, son pouvoir d'influencer les événements et les situations.



- *La participation de l'enfant: une notion à interroger*, Fabienne Guinchart Hayward, Véronique Desponds Theurillat, Agnès Rákóczy (2014), dans *Accueil de la petite enfance: Comprendre pour agir*, sous la direction d'Annelyse Spack et Gil Meyer, Editions érès, Toulouse 2014, pp 187-209



- *Pistoia: culture de l'enfance, culture de la participation, la vision d'un enfant compétent et engagé*, bulletin N° 38, PEP (Partenaire Enfance et Pédagogie), Lausanne, décembre 2015
- *Petite enfance et participation: une approche démocratique de l'accueil*, Catherine Bouve, Sylvie Rayana, Editions érès, Toulouse, janvier 2013

Besoins

A travers la participation au développement d'un projet commun avec d'autres jeunes, se joue la réponse aux besoins d'**appartenance** (le sentiment d'être apprécié, accepté et d'appartenir à un groupe), d'**estime de soi** (le sentiment d'être utile et d'avoir de la valeur) et d'**accomplissement** (développer son potentiel).

C

Citoyenneté

La citoyenneté doit être vue comme un processus éducatif, un apprentissage qui passe par la connaissance de ses droits et de ses devoirs, mais aussi par l'apprentissage de compétences d'action (participation par la pratique citoyenne) et de compétences réflexives pour comprendre les enjeux de société.

L'exercice de la citoyenneté nécessite des espaces de participation ouverts à tous. Au carrefour d'appartenances socioculturelles diverses, l'école, comme les associations et organisations de jeunesse, est un lieu d'éducation à la citoyenneté.

L'éducation à la citoyenneté invite aujourd'hui à former les élèves aux pratiques participatives et délibératives constitutives d'une démocratie. Comme l'indiquent Lucie Schaeren et Yannis Papadaniel dans *Mon carnet citoyen: L'élève est amené à réfléchir à ses positions et à ses valeurs (démarche réflexive), à confronter celles-ci avec celles de ses camarades (communication), à imaginer des solutions (pensée créatrice) ainsi qu'à s'approprier des contenus (stratégies d'apprentissage)*.

L'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire a aussi trait au vivre ensemble. La culture du débat citoyen implique le respect des autres et de leurs pensées, la politesse, le respect de l'environnement, etc.

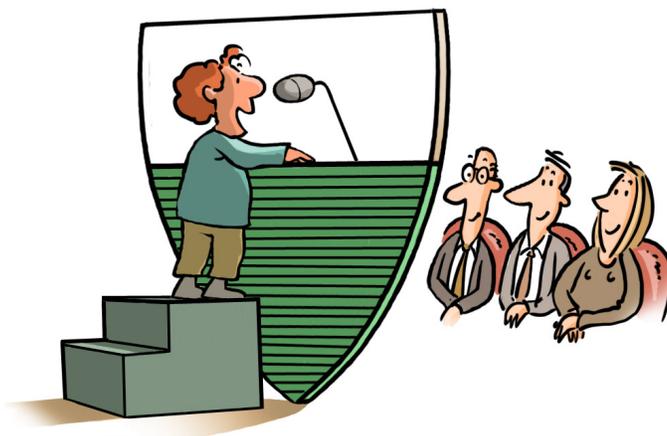
 *Mon carnet citoyen*, Lucie Schaeren et Yannis Papadaniel, Editions Loisirs et Pédagogie (LEP), Le Mont-sur-Lausanne, 2014

Le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et jaiunprojet.ch mettent à disposition, à la demande des établissements, un module d'éducation à la citoyenneté. En collaboration avec l'enseignant, l'objectif est de permettre à des élèves en fin de scolarité obligatoire d'élaborer et, si possible, de réaliser des projets extrascolaires (pièce de théâtre, concert, repas de soutien, etc.) orientés vers leur environnement social. Ce faisant, ils apprennent à négocier avec les autorités, à rechercher des fonds, à gérer un budget, à connaître la vie associative, etc.

La citoyenneté s'exerce aussi en milieu extrascolaire à travers les forums, conseils et parlements de jeunes (voir P comme Parlement des jeunes).

Commission de jeunes du canton de Vaud

Avec l'adoption en 2010 de la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) par le Grand Conseil vaudois, s'est mise en place, dès le printemps 2011, la Commission de jeunes du canton de Vaud, formée de 25 jeunes de 14 à 18 ans. Leurs nombreux travaux et réalisations sont une illustration du potentiel d'un panel de jeunes issus des milieux scolaires et de la formation professionnelle, filles et garçons en provenance des différentes régions du canton.



Cette commission a par exemple formulé des propositions concernant la promotion et le soutien aux activités artistiques des jeunes, l'intégration des jeunes immigrés, la protection de l'environnement. Elle a pris position sur la prévention du suicide des jeunes, sur la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et la généralisation de l'accueil parascolaire. Ces propositions ont été entendues par le Conseil d'Etat puisque certaines ont été intégrées dans des lois et règlements.

 www.cdjvaud.ch: le site de la Commission de jeunes du canton de Vaud

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a réalisé un important travail de documentation de questions thématiques d'actualité, des rapports qui sont autant de jalons pour les travailleurs sociaux concernés.



La CFEJ publie aussi à l'occasion de chaque session du Parlement suisse une prise de position intitulée **3 minutes pour les jeunes**, le temps de cuisson de l'œuf à la coque! S'adressant aux parlementaires des

deux chambres, elle y apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse qui sera traitée au cours de la session. Les thèmes abordés se rapportent surtout à la protection de l'enfant, à la politique de l'enfance et de la jeunesse, à la prévention, à la participation et aux droits de l'enfant.

Le travail de la CFEJ s'est traduit, en mai 2015, par la présentation des principaux résultats d'une enquête menée auprès des jeunes de 17 ans, enquête intitulée *Ma Suisse et moi*, et qui décrit le regard porté par les jeunes sur les enjeux politiques et sociaux. Ce sondage aura permis à 1990 jeunes de toute la Suisse de s'exprimer.



 Publié par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ):

- *Assumer des responsabilités - les partager, comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes*, CFEJ, Berne, février 2001
- *A l'écoute de l'enfant. Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu*, CFEJ, Berne, novembre 2011
- *Ma Suisse et moi. Regards des jeunes sur les enjeux politiques et sociaux, principaux résultats d'une enquête menée auprès des jeunes de 17 ans*, CFEJ, Berne, juin 2015

 www.cfej.ch: le site de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse et les prises de position de la CFEJ

Compétences

La participation se traduit pour beaucoup de jeunes par un engagement bénévole qui leur permet d'acquérir des compétences et des savoirs. En apprenant par l'expérience dans le cadre d'une organisation de jeunesse, en menant des projets, les jeunes développent un panel de compétences variées et transversales qu'il s'agit ensuite de valoriser dans le cadre d'une entrée en formation ou en emploi.

En 2013, le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud), Bénévolat-Vaud et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) ont lancé la campagne **Atouts-Jeunes** avec le triple objectif d'accompagner les responsables de bénévoles au sein des organisations à délivrer des attestations de bénévolat, d'accompagner les jeunes bénévoles à identifier et valoriser leurs compétences, et de favoriser la reconnaissance par les responsables des ressources humaines et les différents milieux professionnels, des compétences acquises par les jeunes dans les activités bénévoles.

La **Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes** (FVJC) a mené, en collaboration avec l'Institut des hautes études en formation professionnelle (IFFP), un projet qui a permis d'élaborer un référentiel des compétences acquises au travers des activités menées par les jeunes au sein des sociétés de jeunesse campagnardes du canton de Vaud.

Au travers d'activités d'encadrement, les jeunes acquièrent un savoir-faire et un savoir-être: collaboration, communication, sens de l'initiative, créativité, sens de l'organisation, capacité d'analyse, etc. Les activités d'encadrement exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse sont maintenant reconnues comme équivalentes à tout ou partie des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle,

en particulier dans le domaine de la santé et du social. L'article 30 de la Loi vaudoise sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) permet en effet de faire valider, à certaines conditions, comme stage de formation, des activités effectuées par exemple comme moniteur-trice dans un camp de vacances, organisateur-trice d'un événement culturel, entraîneur-euse d'une équipe de jeunes sportifs, animateur-trice d'atelier pour les petits, etc.



- Sur l'espace jeune du Service Tremplin vers la vie active, le CVAJ donne une série de conseils utiles pour valoriser ses compétences: www.cvaj.ch/t-v-a
- Référentiel de compétences des Jeunesses campagnardes sur le site de la Fédé: www.fvjc.ch
- Reconnaissance de stages: <http://www.vd.ch/reconnaissance-stage>

Conseil des enfants

Lausanne a mis en place des Conseils des enfants dans 7 quartiers de la ville. Placés sous la responsabilité de la Délégation à l'enfance, ces conseils s'adressent aux jeunes Lausannois de 6 à 12 ans de tous milieux, qui, *accompagnés de professionnels garants du cadre, viennent librement parler, partager des idées, mener des actions. Ils y font ainsi l'expérience et l'apprentissage de réfléchir en groupe et d'être soi au milieu des autres.*

Les enfants sont impliqués dans un éventail de réalisations qui vont de l'organisation d'événements collectifs (goûter canadien, bar à sirop par exemple) à l'aménagement de l'espace public (places de jeux, cabane à livres), en passant par des actions de sensibilisation des habitants du quartier (cohabitation enfants-chiens) ou encore par l'expression de leurs préoccupations (craintes sur le chemin de l'école, discussion avec les « grands » du quartier).



www.lausanne.ch: lausanne officiel > administration > enfance jeunesse et quartiers > secrétariat général ejq > délégation enfance

D

Discernement

Une intervention de Laurent Holzer, médecin adjoint à l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescent, sur la capacité de discernement, a montré les difficultés liées à son évaluation, entre objectivité et subjectivité. Dans le champ médical qui est le sien, il a nommé les quatre conditions qui doivent être respectées pour qu'un patient, qui plus est jeune, soit jugé capable de discernement: la capacité de compréhension, la capacité d'appréciation, la capacité de raisonnement et la capacité d'expression. En général, en dessous de 12 ans, la capacité de discernement n'est pas reconnue en ce qui concerne les interventions et traitements médicaux. Le droit suisse ne fixe cependant pas de limite d'âge inférieure.

La notion du discernement n'est pas seulement applicable dans le domaine de la santé, mais dans tous les domaines où l'enfant peut s'exprimer et influencer les décisions. Le droit suisse n'a pas fixé une limite d'âge qui correspondrait au discernement, mais a gardé une grande flexibilité combinant les questions d'âge, de maturité, de compréhension, de capacité de différenciation et d'abstraction orale. Dès lors, nous nous trouvons dans un domaine assez souple, où le discernement de l'enfant doit être apprécié au cas par cas, en relation avec la situation personnelle du sujet. Nous pensons que c'est un avantage du droit suisse d'avoir gardé cette flexibilité par rapport à des systèmes qui sont basés exclusivement sur l'âge de l'enfant.

Délégué à l'enfance et à la jeunesse

Depuis quelques années, se sont développés en Suisse romande, que ce soit au niveau cantonal ou communal, des postes de délégués à l'enfance et à la jeunesse.

Dans une tâche de représentation des intérêts des enfants et des jeunes, les délégués mettent en œuvre une politique de l'enfance et de la jeunesse, soutiennent les projets des jeunes en facilitant leur réalisation, mettent en contact jeunes et adultes; ils ont alors le rôle de porte-parole, de courroie de transmission, de passeur dans cette interface entre jeunes et monde politique.

Ces déléguées et délégués se réunissent 3 à 4 fois par année au sein de la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

 www.crdej.ch: le site de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse



Le canton de Vaud dispose depuis 2011 d'un **Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse** en la personne de Frédéric Cerchia.

Cerchia Frédéric

Diplômé en psychologie et en philosophie, docteur en sciences de l'éducation et auteur de la thèse «L'enfant et la métaphore», actuellement Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse du canton de Vaud, membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et de la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ).

 www.vd.ch/delegue-jeunesse: la page du Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse sur le site de l'Etat de Vaud

Durable

La participation des enfants et des jeunes au développement durable nécessite un travail d'information et de sensibilisation. Il s'agit aussi de développer des comportements éco-responsables et socialement profitables en matière de consommation, de déplacements, etc.

Jaiunprojet.ch a réalisé un guide pratique ***Pour les consommateurs de projets*** afin de sensibiliser les jeunes qui mettent en place un projet à la consommation des ressources: des conseils pratiques et des pistes de réflexion concernant la gestion des déchets, la mobilité, l'alimentation et les infrastructures.

 *Critiques ou manipulés. Pour de jeunes consommateurs responsables*, CFEJ, Berne, 2014



E

Easy vote

Un exemple de l'accès à une information vulgarisée pour améliorer la participation des jeunes, en l'occurrence celle des 18-25 ans. La brochure, les vidéos et l'application d'aide aux votations easyvote informent de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les objets de votations cantonales et nationales ainsi que sur les élections. Easyvote a pour but d'augmenter la participation des jeunes aux scrutins fédéraux et cantonaux.

 Easyvote.ch: le site d'easyvote reconnu comme étant un acteur neutre et transparent en matière d'incitation au vote chez les jeunes adultes

D'autres initiatives ont été prises, comme la campagne «J'ai voté» mise en place en 2015 par la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse, pour rendre les jeunes électeurs attentifs à leur droit civique et les motiver ainsi à faire entendre leur voix. De plus, chaque année depuis 2013, le concours **Cinécivic**, organisé par le canton de Genève puis ouvert à d'autres cantons romands, prime des courts métrages invitant les jeunes à se rendre aux urnes.

Echelle de la participation

«L'échelle» de la participation est d'abord une métaphore pour illustrer que la confiance et les compétences nécessaires à la participation s'acquièrent progressivement par la pratique, mais c'est avant tout une image qui permet:

- de réfléchir à la participation, aux degrés de cette participation de la consultation à la coresponsabilité, en passant par les «échelons» de la concertation, de la codécision et de la coréalisation;
- d'éviter la fausse participation, c'est-à-dire la participation de pure forme, la participation-alibi, la participation-décoration et la participation-manipulation.

Il ne s'agit pas de faire une lecture linéaire de cette échelle, mais de la comprendre comme une façon simple de savoir à quel niveau de participation l'on se situe quand on interagit avec un groupe d'enfants ou de jeunes.



Ecole

La participation à l'école se décline à plusieurs niveaux: celle des élèves à la vie de l'école mais également dans les programmes; longtemps limité à la connaissance des institutions politiques et de leur fonctionnement (l'instruction civique), l'enseignement de la citoyenneté évolue vers une éducation à la citoyenneté au sens large; le plan d'études romand (PER), pour les élèves de la 5^e à la 11^e année, formalise les compétences et connaissances que l'élève doit acquérir en citoyenneté.

La participation s'exerce au travers de la vie de l'établissement: conseils des élèves, événements particuliers ou encore quand les élèves sont associés à des projets de promotion de la santé et de prévention. Dans le canton de Vaud, les conseils d'établissement peuvent aussi *inviter les délégués d'un conseil d'élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions* (art. 36 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)).



- Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du canton de Vaud: art. 116 Droits de l'élève, art. 117 Participation des élèves à la vie de l'école et art. 36 Participation des élèves au Conseil d'établissement
- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claire Richard et consorts – *Instruction civique, éducation à la citoyenneté, instruction politique: où en est-on dans l'école vaudoise aujourd'hui?*, novembre 2017

Ecoute

Favoriser la participation des jeunes, c'est aussi être à l'écoute de leurs préoccupations, de leurs difficultés, et tenter d'y répondre. Les acteurs du terrain – travailleurs sociaux, médiateurs, infirmiers scolaires, psychologues, etc. – offrent cette écoute attentive.

Deux partenaires répondent également de manière anonyme et gratuite aux questions posées par les jeunes: **Ciao.ch** – site destiné aux jeunes sur les thématiques qui

les intéressent: stress, estime de soi, santé, sexualité, dépendances, argent, violence, discrimination, etc., et le numéro de téléphone **147**, ligne d'aide pour les jeunes, service qui répond tous les jours 24h/24 et qui garantit la confidentialité.

Plus spécifiquement sur des questions en lien avec les réseaux sociaux, les sorties, les incivilités, la violence, la consommation de substances, le site **www.sois-prudent.ch** est une plateforme d'information développée par les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) qui oriente vers les partenaires du domaine.



- www.ciao.ch: le site d'information, d'aide et d'échanges pour les jeunes: 12 rubriques et plus de 1700 fiches d'information
- www.147.ch: le site internet de la ligne d'aide et de conseils
- www.sois-prudent.ch: 8 rubriques d'information et d'orientation vers les partenaires du domaine

Education globale

Se distinguant de l'enseignement organisé et dispensé à l'école, et qui est explicitement désigné comme apprentissage **formel** en termes d'objectifs, de temps ou de ressources, l'UNESCO met en valeur la nécessité de lieux favorisant l'apprentissage non formel tout au long de la vie. Il distingue les pratiques d'éducation **informelle** qui désignent les apprentissages faits «sur le tas», dans des environnements éducatifs divers, sans reconnaissance officielle, et les pratiques d'éducation **non formelle** permettant l'acquisition de nouvelles compétences comme par exemple par une activité ou une formation de moniteur-trice de camp de vacances.

Entreprendre

La participation de jeunes au développement d'un projet, à l'organisation d'une manifestation est une «aventure» qui crée souvent une dynamique et une volonté d'entreprendre apportant de l'innovation et de la créativité.

F

Famille

En 2014, l'UNICEF, en collaboration avec l'Université de Zurich, a mené une étude sur la participation des enfants et des jeunes intitulée *De l'opinion exprimée à l'action concrète*.

Les possibilités de participation des enfants et des jeunes dans le domaine de la famille, de l'école et de la commune ont été étudiées au moyen d'une enquête quantitative et qualitative. Cette recherche faisait suite à une précédente étude datant de 2003 intitulée *Donner une voix aux enfants*.

Il en ressort que comparativement à l'étude de 2003, l'Université de Zurich observe une hausse de certaines tendances. Dans différents domaines de la vie des enfants et des jeunes – l'école, la commune, la famille –

on considère qu'il est devenu normal de solliciter l'avis des enfants, de les associer aux décisions, autrement dit d'encourager concrètement leur participation. Cela ne signifie pas pour autant que la mise en pratique de la participation soit satisfaisante dans tous les domaines. Dans le domaine scolaire, les jeunes interrogés voient encore peu de possibilités de jouer un rôle actif dans les décisions, et au niveau de la commune, la participation reste encore faible.

Dans le contexte de la famille en revanche, l'étude observe des valeurs élevées quant aux possibilités de participer et de prendre part aux décisions. Ceci concerne surtout des questions individuelles comme le choix des amis ou l'heure du coucher, tandis que pour des sujets qui touchent la famille en général comme la destination des vacances ou les animaux de compagnie, on laisse moins de place à la participation.

Si la famille est un terrain favorable pour développer la participation, elle reste influencée par le climat qui y règne et le type d'éducation. On peut en tous les cas s'interroger sur la manière de se passer la parole!

 *De l'opinion exprimée à l'action concrète*, Etude sur la participation des enfants et des jeunes, réalisée par l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich sur mandat de l'UNICEF, Zurich, mars 2015



G

Guides pratiques

Une série de guides méthodologiques réalisés par jaiunprojet.ch, pour aider les groupes de jeunes à développer leurs projets, et les communes à mettre en place des expériences participatives.

📖 N° 1 Pour réaliser un projet / N° 2 Pour créer et gérer une association / N° 3 Pour rechercher des fonds / N° 4 Pour médiatiser son projet / N° 5 Pour créer un skatepark / N° 6 Pour favoriser la participation dans sa commune / N° 7 Pour célébrer le passage à la majorité / N° 8 Pour les consommateurs de projets.

Ces huit guides peuvent être commandés ou téléchargés sur le site www.cvaj.ch/jaiunprojet

Guéniat Olivier

Un portrait réalisé par le journal *24 heures* titrait à propos d'Olivier Guéniat: «Le scientifique aime détricoter les a priori». Il était de ceux qui ne se satisfont pas d'une image partielle et partielle de la jeunesse, qui savent tordre les idées reçues, ceux qui par leur expérience de terrain portent un autre regard, donnent un autre éclairage sur des phénomènes comme l'insécurité ou la délinquance des jeunes, sans angélisme et sans nier les problèmes. Et combien il est important ce regard de l'adulte qui ne fait pas d'amalgames, pour entrer en dialogue avec les jeunes, chercher des solutions, par exemple à des problèmes d'incivilité!

VOUS NE DEVRIEZ PAS
TOUS LES METTRE
DANS LE MÊME PANIER
IL Y EN AVAIT DES BONNS



Guéniat Olivier (1967-2017)

Diplômé de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, docteur en sciences forensiques, chef de la police judiciaire neuchâteloise depuis 2007. Membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (2008-2015), de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues et du Groupe suisse formation et dépendances. Chargé de cours à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et à l'Institut de psychologie et éducation de l'Université de Neuchâtel.

📖 *La délinquance des jeunes: l'insécurité en question*, Olivier Guéniat
PPUR, Collection Le Savoir suisse, Lausanne, 2007

H

Hôpital

L'application de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant s'est étendue à de nombreux domaines: le secteur médical est un de ceux-là qui a vu le développement du droit de l'enfant à être pris en considération et entendu lors de décisions médicales. En fonction de son âge et de sa maturité, l'enfant peut être un partenaire du traitement dont il fait l'objet. Son avis doit pouvoir être entendu par les adultes qui l'entourent, parents et personnel soignant, ce qui va l'aider à contribuer à son processus de guérison. Il existe une Charte européenne de l'enfant hospitalisé qui résume et décrit les droits des enfants hospitalisés.

 www.sersante.com/charte-enfant: site de la Charte européenne de l'enfant hospitalisé, rédigée à Leiden aux Pays-Bas en 1988 lors de la première conférence européenne des associations «Enfants à l'Hôpital»



I

Impliquer

C'est un verbe qui s'apprécie dans sa forme nominale et pronominale: **impliquer** dans le sens d'associer, d'attribuer une part de responsabilité; **s'impliquer** dans le sens de s'engager, mettre beaucoup de soi-même dans ce qu'on fait. Quand on obtient la conjugaison des deux, il y a bien des chances que l'on aille dans le sens de la participation!

Intégration

La participation contient un pôle socio-éducatif qui peut permettre à des jeunes socialement défavorisés d'entrer dans un processus d'apprentissage des compétences sociales par différentes activités. «Pas d'intégration sans participation» comme le relevait également la Commission fédérale dans un rapport sur la «politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère».

Des mesures simples (accessibilité à l'information, réduction sur les transports, sur l'achat de matériel, gratuité, etc.) permettent de faciliter l'accès aux lieux où se joue la participation à des jeunes moins favorisés.



Insurgé, indigné

La Convention des droits de l'enfant est aussi un texte «révolutionnaire» qui fait de l'enfant un sujet de droit, mais aussi un texte de «révolte» contre la violence faite aux enfants; violence physique, violence psychologique faite à l'enfant fragile, en devenir, mais enfant à part entière, qui nécessite protection et respect.



- *Des atouts à reconnaître et à valoriser. Pour une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère*, CFEJ, Berne, mars 2003
- *Jeune et pauvre, un tabou à briser*, CFEJ, Berne, août 2007

Jaiunprojet.ch

Favoriser la participation des enfants et des jeunes, c'est aussi leur apporter du soutien dans le développement de leurs initiatives. C'est bien le travail que réalisent, depuis 2000, les promoteurs projets jeunesse sur mandat du Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud, et qui consiste à offrir:

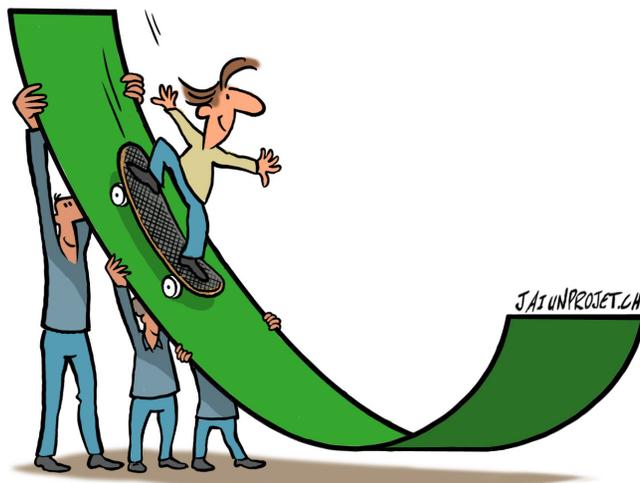
- un soutien sur mesure aux jeunes dans les différentes étapes du développement de leur projet: conseils divers, partage d'expérience et mise en réseau;
- un service de conseil aux communes du canton, en particulier dans le domaine des expériences participatives (journées forum, conseils de jeunes, etc.)

Le projet, c'est le vecteur qui va permettre au groupe de jeunes de faire des apprentissages, de développer des compétences. Le groupe de pairs permet de développer la participation par la coopération (voir A comme Apprentissage).

 *Sous les Projet'cteurs: aperçu des projets réalisés par des jeunes, avec le soutien financier du Service de protection de la jeunesse (SPJ) entre 2011 et 2016. Edition: canton de Vaud en collaboration avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), jaiunprojet.ch, Lausanne, décembre 2017*

Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2020)

Les JOJ 2020 vont permettre à de nombreux jeunes de participer et de s'engager dans l'organisation de cette manifestation sportive internationale. Ce sera aussi l'occasion pour les réseaux jeunesse intéressés de se mobiliser autour de cet évènement.



Lausanne 2020 a mis sur pied un conseil de jeunes comprenant entre autres des représentants du Conseil de jeunes de la Ville de Lausanne et de la Commission de jeunes du canton de Vaud (voir C comme Commission de jeunes du canton de Vaud). Ce Conseil consultatif auprès du comité d'organisation a pour but de proposer des actions et de faire vivre les JOJ auprès des jeunes du canton.

 www.lausanne2020.com/fr/: le site des JOJ 2020
www.olympic.org/fr/lausanne-2020: le site de l'organisation des JOJ 2020

Dans le contexte de cet évènement, il est intéressant de s'interroger sur la participation des enfants et les droits de l'enfant dans le sport. En 2010, l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) a développé une **Charte des droits de l'enfant dans le sport** qui s'applique à la pratique de n'importe quel sport de compétition ou de loisirs. Il est dit par exemple sur ses droits «participatifs» que *tout enfant sportif capable de discernement a le droit d'être entendu dans toute décision qui le concerne, en particulier dans les affaires disciplinaires ou lors de la formulation des règlements sportifs et la définition du contenu et de l'intensité de l'entraînement.*

 www.childsrights.org: le site de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE)

K

Korczak Janusz

Dans son manifeste écrit en 1928 *Le droit de l'enfant au respect*, Janusz Korczak y dénonce avec vigueur le manque de considération dont souffrent les enfants. Il s'adresse aux parents, aux éducateurs, aux politiques et aux décideurs afin qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants, et pour les faire réfléchir sur le regard qu'ils posent sur la jeunesse.

Il y a un héritage Korczack qui montre que la question des droits de l'enfant pouvait se comprendre comme une question démocratique fondamentale. Dans la pédagogie Korczack, l'accent est mis sur la communication, le dialogue entre les enfants et entre les enfants et les adultes.

Extrait de *Comment aimer un enfant: Le droit premier et incontestable de l'enfant est le droit à exprimer sa pensée, à avoir une part active dans notre réflexion et nos décisions à son sujet. Dès lors que nous gagnons ce respect et cette confiance, dès lors qu'il se confie à nous de son propre gré et nous dit ce qu'il a le droit de faire, il y aura moins de perplexité, moins d'erreurs.*

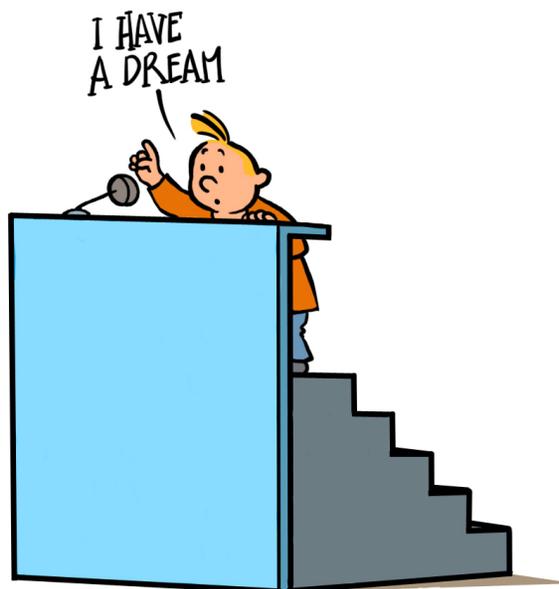
 *Le roi Mathias 1er*, publié à Varsovie en 1923, 1^{er} grand roman initiatique des droits de l'enfant et de l'éducation à la démocratie

 le film d'Andrzej Wajda: Korczak, 1989

 www.korczak.ch: le site de l'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak

Korczak Janusz (22 juillet 1878 - 6 août 1942)

De son vrai nom Henryk Goldszmit, Janusz Korczak est un médecin-pédiatre et écrivain polonais. Avant la Seconde Guerre mondiale, il est une des figures de la pédagogie de l'enfance les plus réputées. Il laisse son nom à la postérité pour son œuvre de pédagogie, sa littérature enfantine et son engagement en faveur des droits de l'enfant. Janusz Korczak a choisi délibérément d'être déporté vers Treblinka avec les enfants juifs du ghetto de Varsovie dont il s'occupait dans un orphelinat.



L

Labo 24

La démarche Labo 24, lancée en mars 2015 par le quotidien vaudois *24 heures*, a permis durant plusieurs mois à une vingtaine de jeunes âgés de 16 à 20 ans, aux horizons et parcours différents, de participer à cette expérience dont le but était d'échanger avec d'autres, prendre la parole, faire comprendre des points de vue, les communiquer, donner une vision nouvelle et différente sur l'actualité. Leur production hebdomadaire s'est régulièrement trouvée dans l'édition du mercredi et le travail des trois groupes sur trois supports d'expression différents: l'écrit (journal et en ligne), la webradio et la vidéo.

Local et régional

Extrait du préambule de la Charte européenne de la participation des enfants et des jeunes à la vie locale et régionale, élaborée dans le cadre du Conseil de l'Europe dont la Suisse est devenue le 17^e membre en mai 1963: *En soutenant et en encourageant la participation des jeunes, les autorités locales et régionales contribuent également à leur intégration sociale en les aidant à faire face aux difficultés et pressions qu'ils subissent, mais aussi aux défis d'une société moderne où l'anonymat et l'individualisme sont souvent marqués.*



Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse du canton de Vaud (LSAJ)

L'élaboration de cette loi a été emblématique d'une démarche participative, puisque des représentants associatifs, bien souvent jeunes eux-mêmes, ont fait partie du groupe chargé de l'élaboration de la loi, groupe qui a régulièrement consulté les milieux concernés: communes, associations, etc. Votée par le Grand Conseil vaudois en 2010, cette loi représente une véritable avancée dans le soutien aux activités de la jeunesse, soutien qui vise à:

- l'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- l'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté;
- la reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et des jeunes;

- la reconnaissance et le soutien des expériences et de la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes.

Cette loi a permis la création du poste de Délégué à l'enfance et à la jeunesse du canton de Vaud, la mise en place de la Commission cantonale de jeunes (14-18 ans), de la Chambre consultative de la jeunesse, du Comité de préavis d'attribution des aides financières ainsi que la pérennisation des tâches déléguées aux acteurs associatifs tels que le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Louissette Buchard-Molteni

Dans son livre *Le tour de Suisse en cage*, Louissette Buchard-Molteni a raconté l'enfance «volée»; elle aura été une des voix des enfants maltraités trop longtemps tue, une des premières en Suisse à dénoncer le sort des enfants placés de force.

S'ajoutant à la reconnaissance des faits de maltraitance par la Confédération, la Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est entrée en vigueur en avril 2017 et règle en particulier la contribution de solidarité en faveur des victimes, la consultation des dossiers, le conseil et le soutien aux personnes concernées, etc.



- *Le tour de Suisse en cage, L'enfance volée de Louissette*, Louissette Buchard-Molteni, Editions Cabédita, 1995
- *Enfance sacrifiée*, Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Cécile Lacharme, Les Cahiers de l'É.É.S.P. (N° 42), Lausanne, 2005

 le film *L'Enfance volée* réalisé par Markus Imboden, sorti en 2011, s'inspirant des Verdingkinder, les enfants placés en Suisse entre 1880 et 1950



M N

Maudet Pierre

En décrivant son parcours sur son site internet, Pierre Maudet mentionne comme deuxième date après celle de sa naissance en 1978, l'année 1993 et la création du Parlement des jeunes de Genève. Son travail et sa présidence au sein de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) ont été marquants.

Maudet Pierre

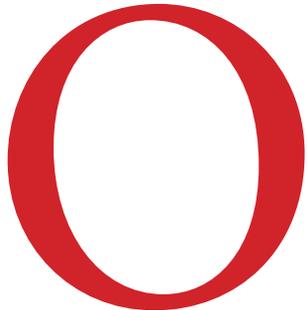
Juriste de formation, conseiller d'Etat radical du canton de Genève, en charge du Département de la sécurité et de l'économie (DES). Fondateur du Parlement des jeunes de la Ville de Genève, il en exerce la présidence de 1993 à 1995. En janvier 2005, il est désigné président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) par le conseiller fédéral Pascal Couchepin. Il quitte cette fonction en 2015.

N comme Nicolas, N comme Natacha,

des prénoms d'emprunt, ceux de ces «ados qu'on enferme» pour paraphraser le titre du livre de Claudio Vallone, ancien éducateur au Centre pour adolescents (CPA) de Valmont à Lausanne. Privés de liberté en raison de mesures de protection, d'observation ou de détention provisoire, les jeunes accueillis traversent un moment de crise. Le CPA va conjuguer un travail d'urgence avec un travail sur la durée sur les axes psychologique, éducatif, social et pédagogique. Les démarches engagées ont pour objectif de passer d'ados «sans projets» à jeune adulte «avec projets» (voir R comme Responsabilité).

 Vallone Claudio, *Qui sont ces ados qu'on enferme?* Centre de détention pour mineurs. Dix-huit récits de vie d'adolescents privés de liberté, Editions Mon Village, 2014





Ombudsman

Dans sa motion déposée en septembre 2014, la conseillère nationale PDC, Christine Bulliard-Marbach a proposé la création d'une fonction d'ombudsman pour les droits de l'enfant. *Cet ombudsman sera indépendant, accessible aux enfants et habilité à recevoir des plaintes relatives à la violation des droits de l'enfant, à procéder à des enquêtes en ménageant la sensibilité des enfants et à traiter les plaintes efficacement. Cette structure indépendante fédérale répondra aux recommandations faites à la Suisse par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et répondra aux standards internationaux.* Soutenue par des personnalités comme Jean Zermatten (voir Z comme Zermatten Jean), ancien président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU, Philip D. Jaffé, professeur à l'Université de Genève, Paola Riva Gapany, directrice de l'Institut international des Droits de l'Enfant et Michel Lachat, ancien juge pour mineurs du canton de Fribourg, la démarche n'a pas abouti au niveau parlementaire.

ONU

C'est l'Assemblée générale des Nations Unies qui a adopté et ouvert à la signature, ratification et adhésion, la Convention des droits de l'enfant dans sa résolution du 20 novembre 1989, depuis date anniversaire de la journée internationale des droits de l'enfant. Cette adoption de la Convention découle elle-même de la Déclaration des droits de l'enfant en date du 20 novembre 1959.

Au sein de l'ONU, c'est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a pour mission de défendre, de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Il s'attache aussi à faire bénéficier d'une protection spéciale les enfants les plus défavorisés.



P

Parlement des jeunes

En octobre 1990, une journée romande de réflexion et d'échanges était organisée sur une formule de participation des jeunes à la vie communale: **le conseil, le parlement ou le forum de jeunes**. Intitulée *Droit de Cité ?! Enfants et jeunes acteurs dans leur commune*, cette rencontre, assez critique, évoquait le risque d'une participation-alibi, d'un exercice trop formel de la démocratie, d'un souci de représentativité, de l'importance de l'accompagnement et soutien d'un adulte de référence. Ces interrogations subsistent, mais les conseils et parlements de jeunes se développent malgré tout. C'est une occasion pour les jeunes d'intégrer et d'exercer les pratiques et valeurs démocratiques: égalité des participants, droit à la parole, liberté d'expression, nécessité d'établir un consensus en faisant des compromis. Cela constitue un apprentissage concret et direct des règles démocratiques, qui pourront ensuite être transférées dans l'exercice d'une citoyenneté active.

A fin 2017, 9 conseils-parlements de jeunes sont en activité dans le canton de Vaud.

 Conseils méthodologiques pour la création d'un conseil ou parlement de jeunes dans le canton de Vaud: jaiunprojet@cvaj.ch

 *Guide des parlements de jeunes. De la création à la gestion: connaissance, conseils pratiques et exemples*, Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, Berne, 2010

 www.fspj.ch: site de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes FSPJ

Parlement des filles

Dans le cadre de la journée *Oser tous les métiers* (JOM), le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), a mis en place dès 2016 un Parlement des filles. Dans la salle du Grand Conseil, les élèves de 7^e à 9^e peuvent débattre de thématiques qu'elles ont elles-mêmes proposées.

Pétition

La Constitution suisse prévoit dans son article 33 que toute personne a le droit, sans qu'elle subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités. Le droit de pétition n'est soumis à aucune condition de forme et peut être exercé aussi bien par les Suisses que les étrangers, par les personnes physiques et morales, ainsi que par les mineurs. Le droit de pétition garantit à chacun la faculté d'adresser aux autorités des requêtes, des propositions, des critiques ou des réclamations.

En 2011, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Ville de Genève a lancé une campagne pour promouvoir le droit de pétition pour les plus jeunes, soit dès 8 ans.

Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de jeunesse (PICSAJ)

Cette plateforme, mise en place depuis 2012 par le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse du canton de Vaud, en collaboration avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), permet une fois par année de réunir les référent-e-s jeunesse, délégué-e-s jeunesse et municipaux des communes vaudoises, et d'aborder avec eux des problématiques liées aux questions de politique de la jeunesse sous le prisme de la participation.

En 2013, le thème de la rencontre était *Célébrer le passage à la majorité civique*. En 2014: *Comment favoriser la participation des jeunes à la vie politique de la commune?* En 2015, la rencontre a porté sur le rôle des communes dans l'organisation d'activités en faveur des enfants et des jeunes durant les temps de vacances scolaires. Pour la 5^e édition, en 2016, les représentants des communes ont expérimenté le concept du *dîner quizz citoyen*, outil permettant d'informer les jeunes sur des questions liées à la politique communale de l'enfance et de la jeunesse dans le domaine extrascolaire.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

Sous l'impulsion de la Loi fédérale sur l'encouragement à l'enfance et à la jeunesse, le canton de Vaud a mis en œuvre, dès 2014, un projet visant à développer sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés, dont la Commission cantonale de jeunes, la Chambre consultative de la jeunesse ou les Conseils régionaux de prévention et de sécurité.

En mai 2017, le Conseil d'Etat a adopté des lignes directrices pour une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, dont les objectifs généraux sont de favoriser pour les enfants et les jeunes du canton l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société. C'est le Service de protection de la jeunesse (SPJ) qui est chargé de coordonner la mise en œuvre en collaboration avec 15 services, offices et directions issus de six départements.

Les communes et partenaires associatifs pourront être associés ponctuellement aux réflexions en fonction des thématiques spécifiques.

Pousses Urbaines

Piloté par la délégation à l'enfance de la Ville de Lausanne, Pousses Urbaines a pour objectif de rendre visible le point de vue des enfants citoyens sur les différentes facettes de leur vie. Le but des manifestations Pousses Urbaines est d'aborder auprès du grand public et des instances politiques les réalités vécues par les enfants en ville, quelles que soient leurs origines sociales ou culturelles.

La ville est le terrain de multiples expériences qui participent au développement des jeunes citoyens et donc aussi à celui des citoyens acteurs du monde d'aujourd'hui. Pousses Urbaines met en avant le regard des enfants face au monde qui les entoure, et particulièrement celui de la ville dans laquelle ils habitent.



Depuis 2007, les thématiques se sont succédé: *La ville: un bienfait pour les enfants/ Les transports publics bougent avec les enfants*. Sur le thème *Culture ouvre-toi!*, l'édition 2009 proposait la visite insolite et gratuite de 7 lieux culturels lausannois. En 2010, l'urbanisme était au cœur du projet, avec l'exposition *Tour à Tour* illustrant que si les enfants grandissent, la ville grandit aussi! L'édition 2011 avait pour titre *Lausanne, je t'aime ou je ne t'aime pas* dans le cadre de la démarche de labellisation *Commune amie des enfants*, initiée par l'UNICEF (voir U comme UNICEF).

Entre 2012 et 2013, *Un jeu d'enfant, la ville?* questionnait le jeu dans l'espace urbain. En 2014, l'expérience et le vécu de l'hôpital du point de vue des enfants ont été intégrés dans le cadre de la construction du nouvel Hôpital des enfants. Sous le titre *Lire en ville, la ville comme lieu de lecture*, l'édition 2015 questionnait le rapport des enfants à la lecture. En 2016, *Pôle Gare, place*

aux enfants! s'intéressait aux espaces publics autour de la gare de Lausanne en vue des futurs travaux.

 www.pousses-urbaines.ch

Protection, Prestations, Participation

Les droits contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant peuvent se résumer selon cette formule des «3 P», cette catégorisation permettant de mieux comprendre la portée et l'innovation de la Convention:

- **Protection:** comprenant le respect de l'intégrité physique et psychique.
- **Prestations:** le droit de l'enfant à bénéficier, par exemple, de soins, d'éducation ou de sécurité sociale.
- **Participation:** les libertés de pensée, d'expression, d'information et d'association; le droit de l'enfant d'agir lui-même, dans la mesure de ses moyens, et de participer aux décisions qui concernent sa vie, etc.



Q

Quiz

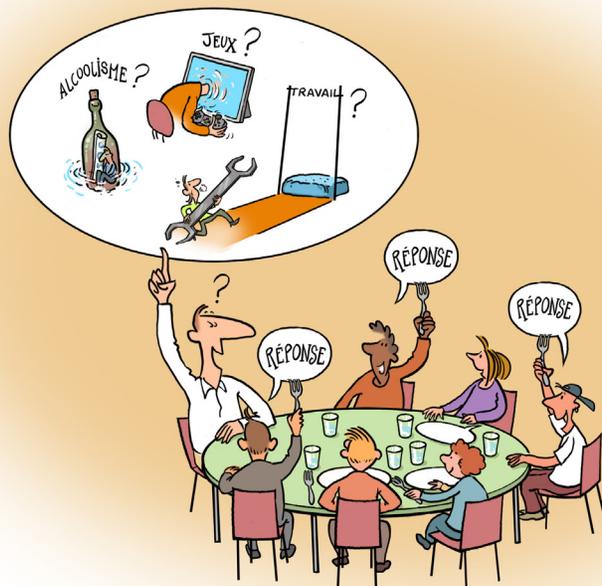
Le principe du *dîner quizz* est simple: entre 30 et 60 jeunes sont regroupés en équipes, chacune à une table, et répondent à des questions sur un thème particulier tout en savourant un repas. Un joker est présent à chaque table pour alimenter la réflexion des jeunes sur un thème choisi. Ces jokers sont des professionnels actifs dans un secteur du thème de la soirée, souvent issus d'une institution ou d'une organisation présente dans la commune ou la région d'où proviennent les jeunes. Ils restent ainsi des ressources pour eux après la soirée.

D'abord organisés dans l'Ouest lausannois, à l'initiative de Nicolas Perelyguine, délégué jeunesse à la Ville de Renens, la formule du *dîner quizz* a essaimé ailleurs dans le canton de Vaud sur des thèmes aussi variés que le rapport à l'argent, l'abus d'alcool, la formation professionnelle, les jeux vidéos, la citoyenneté, etc.

Jaiunprojet.ch propose aux communes vaudoises intéressées l'organisation d'un *dîner quizz* sur le thème de la citoyenneté.

Jean-Pierre Fallou est le créateur du concept *dîner quizz*. Il développe en France depuis plus de 10 ans cet outil d'intégration par la rencontre. Jeunes et adultes ressources se réunissent le temps d'un grand jeu de quizz sur des thématiques sensibles. Les jeunes ont la parole et les adultes les écoutent. L'expérience montre que des jeunes mobilisent ensuite ces contacts.

 www.cvaj.ch/jaiunprojet: dans les téléchargements, une fiche pour en savoir plus sur le dîner quizz citoyen



R

Réflexe jeunes

Le réflexe jeunes, c'est prendre en compte l'intérêt des enfants et des jeunes dans toutes les politiques publiques; les consulter, voire les associer aux projets, lois et règlements qui les concernent. Un réflexe à développer dans les institutions et administrations.

Responsabilité

La responsabilité est le fait d'assumer les actes que l'on fait, avec des effets positifs (bons résultats scolaires, par ex.) ou négatifs (délits que l'on pourrait commettre). La responsabilité est comprise dans la notion de participation, puisque participer implique de faire des choix, de les assumer. Mais il est parfois difficile pour des jeunes au parcours de vie chaotique de choisir, d'en accepter les conséquences.

Le droit pénal des mineurs a établi une irresponsabilité pour les enfants en dessous de 10 ans et une responsabilité relative pour les enfants entre 10 et 18 ans qui commettent des délits; cela signifie qu'ils doivent assumer une certaine responsabilité, mais que celle-ci est moindre que pour un adulte.

Dans certains cas, il est préférable d'ôter momentanément le fardeau du choix en prenant toutes les décisions quotidiennes d'un jeune à sa place. Puis de construire, petit à petit, les conditions nécessaires à une participation du jeune dans sa vie et dans la société.

Faire participer un enfant ne doit jamais signifier lui faire assumer les responsabilités qui reviennent à l'adulte (parent, maître, médecin, juge, etc.).

Roi, enfant-roi

«C'est très bien les droits de l'enfant, mais ses devoirs?!» entend-on encore régulièrement. La crainte de l'enfant-roi est bien présente, et la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 est souvent mal comprise sur ce sujet: elle n'a pas érigé l'enfant en super être humain qui serait supérieur aux autres (hommes, femmes). Elle a reconnu que l'enfant était une personne, et à ce titre avait des droits; mais ces droits sont limités par les droits des autres. Et ces droits ont aussi leur complément, l'envers de la médaille: le fait de respecter les autres êtres humains (ses pairs, ses parents, les personnes de la communauté, de la société). La Convention ne permet pas tout et n'importe quoi à l'enfant; elle ne donne pas tous les droits à l'enfant, et prévoit d'ailleurs dans ses articles 5 et 18, que l'enfant a le droit d'être éduqué par ses parents ou représentants légaux, ce qui signifie qu'il doit les respecter. Il y a donc une complémentarité et une réciprocité des droits et devoirs.



S

Septante-deux heures, l'Action 72 heures

Cette action symbolise à elle seule comment peut s'incarner la participation bénévole des jeunes au travers du développement d'un projet à réaliser en 72 heures. Organisée au plan suisse par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), cette action offre la possibilité à des groupes de jeunes issus d'associations, d'organisations pour les immigré-e-s, d'associations sportives et de l'animation jeunesse de mettre en œuvre simultanément leurs propres projets innovants et d'utilité publique. Après 2005 et 2010, la 3^e édition a eu lieu en septembre 2015 sous le slogan: *l'Action 72 heures retourne la Suisse!* 25'000 enfants et adolescents y ont participé bénévolement, réalisant 450 projets d'utilité publique. La prochaine Action 72 heures aura lieu en 2020.



 www.72heures.ch: le site de l'Action 72 heures

Schiltigheim

C'est en 1979 que s'est mis en place en France le 1^{er} Conseil municipal des enfants de Schiltigheim, une ville alsacienne de plus de 30'000 habitants, près de Strasbourg.

Dix ans après, un conseil de jeunes était lancé. En 2017,

ces deux conseils existent toujours et trouvent leur prolongement dans la Maison du jeune citoyen qui se veut être un lieu ressource, laboratoire de formes de participations toujours plus innovantes.



 www.ville-schiltigheim.fr: municipalité > conseil municipal > CME et CMJ

Session

Après une première édition en mai 2015, plus de 80 jeunes de 13 à 20 ans provenant de tout le canton de Vaud ont débattu en avril 2017 à Lausanne de quatre thèmes: *vie nocturne, gestion de son argent, vie privée sur Internet, Vaud 2035*. A l'issue de cette deuxième **Session cantonale des jeunes**, un cahier de propositions a été remis au Bureau du Grand Conseil. Quatre propositions ont déjà été reprises par des parlementaires lors d'interventions au Grand Conseil, deux dans le domaine de la mobilité, une concernant l'éducation financière à l'école et l'autre touchant la citoyenneté à l'école.

Cette Session s'inspire bien sûr du modèle de la **Session fédérale des jeunes**, organisée par le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) depuis 1991. Près de 200 jeunes de toutes les régions de Suisse se rassemblent chaque année à Berne pour approfondir des thèmes qu'ils/elles ont auparavant choisis, formuler des revendications et les présenter ensuite devant l'assemblée plénière, dans la salle du Conseil national. La dernière Session a eu lieu du 9 au 12 novembre 2017 au Palais fédéral.



- www.sessiondesjeunes.ch: le site de la Session fédérale des jeunes
- www.cdj-vaud.ch: rubrique Session des jeunes

T

T'as vu l'actu

La Radio Télévision Suisse a aussi donné la parole, durant plusieurs mois en 2015 et 2016, aux jeunes romands le dimanche soir à l'heure du journal télévisé: des adolescents réagissaient à l'actualité et portaient leur regard sur les événements qui avaient marqué la semaine.



Tink.ch

Tink est ce site lancé en 2006 qui publie des articles, photos, reportages réalisés par des jeunes et à destination des jeunes. Le «webzine» possède sa version romande. La rédaction lausannoise a été créée début 2009 par Jonas Schneider, aujourd'hui animateur à la RTS, sous le nom de quoique.ch avant de devenir Tink.ch Romandie. Les rédacteurs et photographes sont des bénévoles issus de différents cantons suisses. Tink.ch a couvert les Actions 72 heures (Voir la lettre S comme Septante-deux heures), a été associé au congrès du SPJ en 2015 et participe aux Sessions fédérales des jeunes.

 www.tink.ch/fr: le site du webzine tink.ch

T_{SP} ou T_{SHM}

Derrière ces acronymes, les travailleurs sociaux de proximité ou les travailleurs sociaux hors-mur: des acteurs qui interviennent directement dans l'espace public, à l'écoute des jeunes les plus vulnérables. Ils sont sur le terrain hors institutions, pour écouter aussi les besoins et les difficultés rencontrées par ces jeunes en situation de vulnérabilité et qui sortent des dispositifs classiques de l'intervention sociale. Le TSP ou TSHM est parfois le dernier maillon pour aider certains jeunes à retisser les liens avec les institutions qu'ils rejettent ou dont ils se sentent exclus.

Leur travail se situe donc en amont de la participation; en aidant les jeunes à prendre ou reprendre confiance en eux, ils leur ouvrent les portes de l'engagement.

Le TSP active les ressources de la personne et de son environnement, en l'aidant à développer un projet personnel. Il favorise également le développement de projets collectifs (plaquette TSP).

 Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité? Un guide à l'intention des communes, Christine Panchaud avec la collaboration de Kim Carrasco (Rel'ier – Fondation le Relais). Projet financé par Lausanne régions, Lausanne, mai 2017

 www.relier.relais.ch/coordination/le-travail-social-de-proximite



U

UNICEF

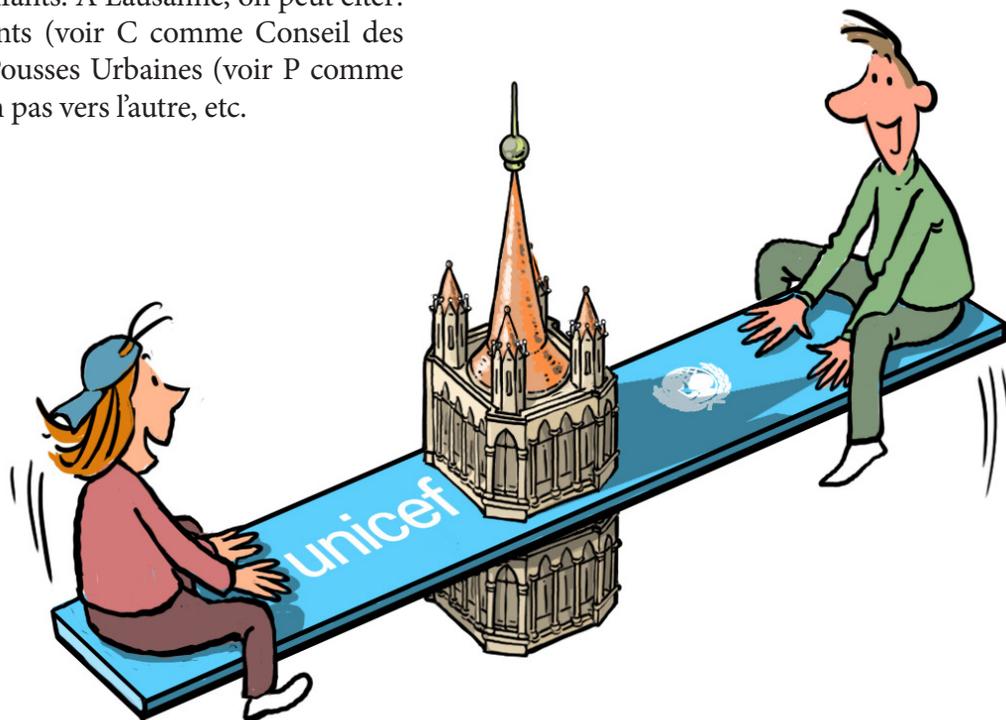
En Suisse romande, la Ville de Lausanne et celle de Sion ont obtenu le label de l'UNICEF «Commune amie des enfants». Ce label reconnaît l'engagement des communes dans la manière dont elles appliquent les droits des enfants et favorisent la participation dans les domaines suivants: l'administration et la politique / l'école / les structures d'accueil extrafamilial / la protection de l'enfance et de la jeunesse / la santé / les loisirs et l'environnement de l'habitat.

Ce label reconnaît les initiatives prises pour favoriser la participation des enfants. A Lausanne, on peut citer: les Conseils des enfants (voir C comme Conseil des enfants), les actions Pousses Urbaines (voir P comme Pousses Urbaines), Un pas vers l'autre, etc.

Utile Jean-Michel

En août 2010, une pub s'affichait en format mondial dans les rues de Lausanne et créait le buzz. Jean-Michel Utile invitait les 13 à 25 ans à rejoindre les rangs du futur conseil des jeunes de Lausanne avec des slogans comme: *Postule au conseil des jeunes! Rejoins-moi, rends-toi utile! Engage-toi pour la Ville de Lausanne! Sois l'acteur de ta propre ville!* Cette campagne de recrutement décalée a permis le redémarrage avec succès du Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Il n'est pas sans rappeler le lancement en 1985 du Groupe contact jeunesse, suite au mouvement contestataire *Lôzanne bouge*, qui a vu la réalisation de projets comme le bus pyjama, les contrats de confiance et l'ouverture de locaux de répétitions pour les jeunes musiciens.

 www.cdjl.ch: le site du Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne



V

Vie politique

L'encouragement de la participation des jeunes à la vie politique est inscrit dans la Constitution vaudoise de 2003 qui prévoit en son article 85, alinéa 1, que *l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives.*

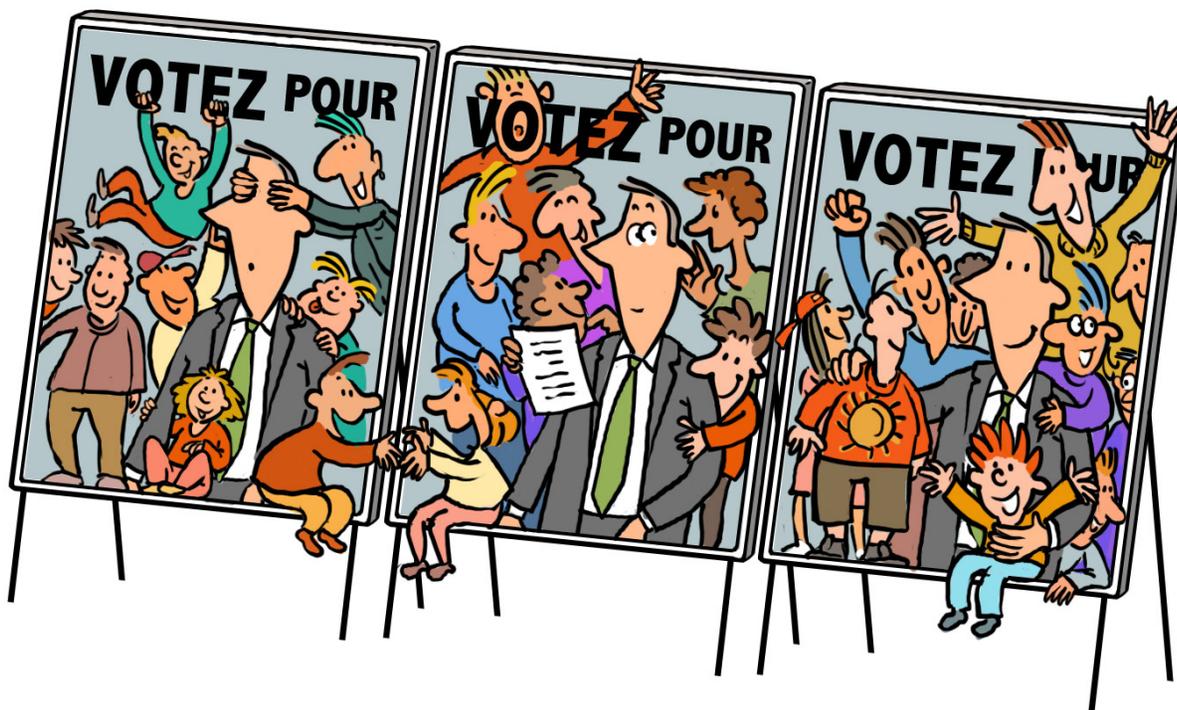
Le principe a été concrétisé par la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ).

 La réponse du Conseil d'Etat vaudois à l'interpellation Myriam Romano-Malagrifa et consorts – *Intérêt politique et participation des jeunes*, février 2015

Volonté

Lorsque l'on parle de conditions favorables au développement et à l'exercice de la participation des enfants et des jeunes, celle qui est centrale, c'est la volonté des pouvoirs politiques, qu'ils soient législatif ou exécutif, de «faire bouger les choses» en créant les conditions-cadres permettant les expériences participatives.

Dans le prospectus de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ), une phrase de Pierre Maudet est mise en exergue: *Donner la parole aux jeunes représente toujours un risque pour les personnalités politiques en place. Le risque de voir sa politique remise en cause. Le risque d'être critiqué. Le risque d'être débordé par des propositions innovantes et qui nous touchent. Mais ce risque comporte une chance. La chance de voir les représentants de la nouvelle génération participer à l'élaboration de leur cadre de vie et à la réalisation de leurs perspectives, plutôt que de devoir subir tout au long de leur jeunesse des décisions qui ne leur appartiennent pas.*



W

W_yss Ursula et Janiak Claude

Auteurs de postulats qui déboucheront sur un rapport du Conseil fédéral du 27.08.2008 «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse» qui sera mis en œuvre en particulier par la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Par cette loi, la Confédération entend encourager les activités extrascolaires, subsidiairement aux cantons et aux communes, de manière à favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes, les aider à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société et promouvoir leur intégration sociale, culturelle et politique.

W_eb

La question reste ouverte: les nouveaux médias favorisent-ils la participation? A la lecture des résultats de l'étude «De l'opinion exprimée à l'action concrète» réalisée par l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich, sur mandat de l'UNICEF Suisse, il semble que *les enfants qui utilisent les nouveaux médias plutôt comme possibilité de communication ont tendance à participer davantage. A contrario, quand l'ordinateur est essentiellement une plate-forme pour les films et les jeux, la participation n'est pas renforcée.* Il s'avère que l'utilisation de Facebook ou Twitter peut aussi entraîner une participation plus active aux formes traditionnelles de la vie sociale et aux prises de position citoyennes.



X

Y

Xénophilie

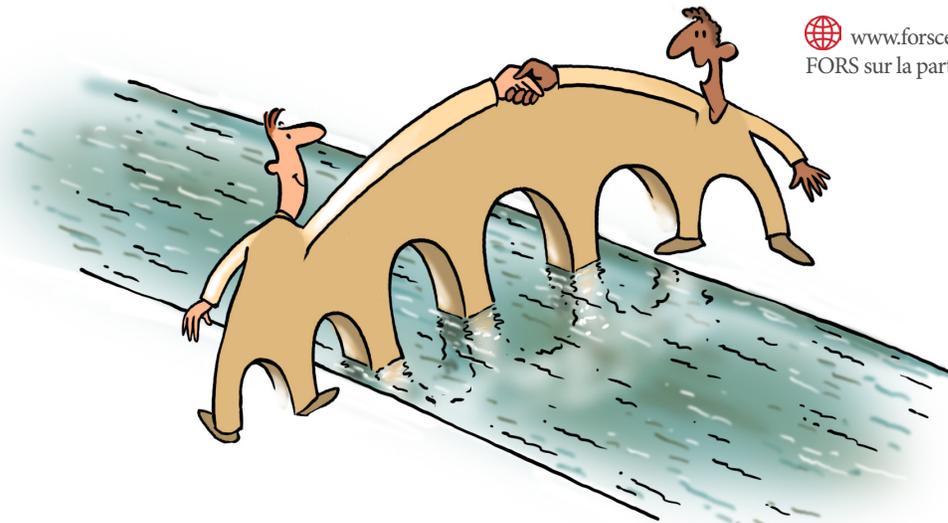
La participation, c'est aussi, dans un processus éducatif et dans le cadre d'expériences participatives, de permettre l'ouverture à ce qui vient de l'autre différent, de l'étranger, (le respect de «civilisations différentes de la sienne» pour citer la fin de l'article 29c de la convention). En quelque sorte apprendre à construire des ponts et non des murs.

Xénophilie: qui a de la sympathie pour l'étranger, qui est ouvert à ce qui vient de l'étranger

Y comme Youpart, ch@youpart

L'étude ch@youpart menée en 2012 par la Fondation FORS (Centre de compétences national en sciences sociales) sur la participation politique des jeunes adultes relègue au rang de cliché l'idée que les jeunes de 18-25 ans se désintéressent de la vie politique. Elle montre que leur participation se transforme et se décline désormais aussi sous de nouvelles formes faisant usage des nouvelles technologies: la rédaction de textes politiques sur Internet (blog et pétition en ligne), la participation à des mobilisations (smartmob), le boycott ciblé de produits ou l'adhésion à des groupes Facebook d'ordre politique. Alors qu'une minorité d'entre eux adhère à un parti politique, ils sont nombreux à s'impliquer ainsi, de manière non institutionnelle et plus ponctuelle, sur une thématique précise.

 www.forscenter.ch/fr/chyoupart: l'étude menée en 2012 par la Fondation FORS sur la participation politique des jeunes adultes



Z

Zermatten Jean

Membre et président du comité des droits de l'enfant de l'ONU de 2005 à 2013, il a fondé et dirigé l'Institut international des Droits de l'Enfant. Ancien président du Tribunal des mineurs du canton de Valais, il est à certains égards «Monsieur Droits de l'enfant» en Suisse par sa connaissance et son engagement dans le domaine.

Zermatten Jean

Ancien juge des mineurs du canton du Valais (1980-2005), directeur et fondateur de l'Institut International des Droits de l'Enfant (1995-2014), membre du Comité de l'ONU des droits de l'enfant (2005-2013) et président du Comité (2011-2013). Il a également enseigné à l'Université de Fribourg pendant dix ans (droit pénal des mineurs) et dans de nombreuses Hautes Écoles, sur des thématiques liées aux droits de l'enfant. Il a publié de nombreux articles concernant la justice des mineurs et les droits de l'enfant. Actuellement, il mène plusieurs projets liés aux droits de l'enfant pour l'IDE, le CIDE ou des ONG nationales et internationales.

 *Le droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique: contribution à un nouveau contrat social*, Jean Zermatten et Daniel Stoeklin, Institut international des Droits de l'Enfant, octobre 2009



Zèbre

D'abord les P'tits Zèbres puis les Zèbres, sur les ondes mais aussi sur les routes de Suisse romande avec son célèbre bus, Jean-Marc Richard aura été un autre ambassadeur de l'écoute et de la parole de l'enfant.

Richard Jean-Marc

Porte-parole du mouvement autonome de Lausanne et de la Dolce Vita, il est aussi le premier président du premier Parlement des Jeunes de Suisse à Lausanne. animateur et journaliste à Radio Acidule, cofondateur et présentateur de la Télévision de la région lausannoise puis animateur à la Radio et à la Télévision suisse romande, il est connu aussi pour ses engagements bénévoles: La Chaîne du bonheur, et devient en 2006 «ambassadeur des Droits de l'enfant» bénévole pour Terre des hommes - aide à l'enfance.

Conclusion

Dans une approche dynamique, la participation des jeunes devient un moyen de promouvoir la démocratie et l'innovation par une citoyenneté active des enfants et des jeunes. Les jeunes sont consultés, associés, la prise de responsabilités est encouragée.

A la crèche déjà, les tout-petits commencent leur apprentissage de citoyen par leurs interactions et par l'encouragement de leurs initiatives. Cette initiation se poursuit chez les enfants et les jeunes soutenus dans leurs projets, mais aussi chez les jeunes en crise qui, écoutés et accompagnés, peuvent s'inscrire socialement et prendre leur vie en main.

Mais rien n'est possible sans les acteurs de terrain qui offrent, au quotidien, une écoute directe et qui sont à la fois observateurs, défenseurs, ambassadeurs et traducteurs de la parole des enfants et des jeunes auprès des parents et des instances scolaires, sociales, médicales, juridiques ou politiques.

Rien n'est possible non plus, en termes de participation, sans ces politiciennes et politiciens qui prennent

le «risque» d'écouter les enfants et les jeunes, les considérant comme partenaires à part entière.

La participation des enfants et des jeunes se développe dans le canton de Vaud et ailleurs en Suisse romande. Favoriser cette participation est un enjeu du mieux vivre ensemble dans la famille, à la crèche, à l'école, en institution, au sein du groupe de jeunes, dans les sociétés culturelles et sportives, et contribue à la cohésion sociale dans une vision et une dynamique intergénérationnelles.

Si les enfants et les jeunes peuvent exprimer leur potentiel dans des espaces de participation ouverts et accessibles, ils seront, comme l'écrit Yuri Tironi, professeur à la Haute Ecole de Travail Social (HETS), *pleinement partie prenante à la construction et au développement de leur environnement, et cela de façon durable*. C'est aussi tout le sens de mon engagement et celui du CVAJ au service des enfants et des jeunes du canton de Vaud.



- *Participation et citoyenneté des jeunes, la démocratie en jeu*, Yuri Tironi, éditions EESP, 2015
- *Processus participatif et éducation à la citoyenneté, une bibliographie sélective du Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE)*, 2017, www.crede-vd.ch: documentation > bibliographies thématiques

Postface

L'année 2017 aura marqué un tournant historique pour les enfants, les jeunes et toutes les personnes qui les accompagnent à un titre ou à un autre: le Conseil d'Etat a adopté en mai les lignes directrices de sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ).

Ainsi, pour la première fois dans notre canton, 15 directions générales, services et offices de l'Etat, concernés directement ou indirectement par les questions liées à l'enfance et à la jeunesse, peuvent se référer à des objectifs généraux communs et renforcer leur coordination. Sans modifier les compétences des uns et des autres, ces lignes directrices de la PEJ donnent la possibilité à tous les acteurs concernés de parler un même langage, articulé autour de cinq axes de travail, qui ont été thématiques à la suite d'un sondage de besoins effectué auprès d'un échantillon de la population vaudoise et d'ateliers avec des professionnels, des jeunes et des élus: la promotion (ou soutien des jeunes dans leurs activités extrascolaires), la prévention, la protection, l'éducation globale et la participation.

La participation des enfants et des jeunes constitue la dimension transversale de cette nouvelle politique cantonale. Elle s'entend pour un enfant comme la possibilité d'être associé à des processus décisionnels qui le concernent à titre personnel, tels qu'une procédure d'asile, un changement de voie ou de niveau à l'école, le choix d'un traitement médical ou encore l'attribution de la garde dans une situation de divorce. Mais le principe de la participation concerne aussi

les décisions portant sur la définition de règles de vie qui auront un impact sur un groupe d'enfants ou de jeunes, à l'échelle d'une garderie, d'un établissement scolaire, d'un quartier, et même dans l'élaboration de règlements communaux ou de lois cantonales.

Loin de rester un principe purement déclamatoire et ornemental, la participation des enfants et des jeunes est désormais nichée au cœur même de la nouvelle PEJ, elle qui est déjà inscrite dans la Constitution vaudoise (art. 85) et dans des lois spécifiques. Le Conseil d'Etat en a même fait une des priorités politiques de son programme de législature 2017-2022 (mesures 1.4 et 3.6). A n'en pas douter, cela contribuera à développer et à renforcer le «réflexe participatif» des autorités cantonales sur toutes les questions qui intéressent les enfants et les jeunes.

A cet égard, l'abécédaire de Pascal Monney reflète les multiples facettes de la participation et constitue assurément une référence pour toute personne intéressée à entrer dans cette «culture participative» qui déploie ses ailes sous nos yeux.

Frédéric Cerchia

**Délégué à l'enfance et à la jeunesse du canton de Vaud,
Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

**Membre de la Commission fédérale pour l'enfance et
la jeunesse**

L'Abécédaire de la participation des enfants et des jeunes

- A** Article
Agenda 21
Animation socioculturelle
Apprentissage
Audition
- B** Bébé
Besoins
- C** Citoyenneté
Commission de jeunes
du canton de Vaud
Commission fédérale pour l'enfance et
la jeunesse (CFEJ)
Compétences
Conseil des enfants
- D** Discernement
Délégué à l'enfance et à la jeunesse
Durable
- E** Easy vote
Echelle de la participation
Ecole
Ecoute
Education globale
Entreprendre
- F** Famille
- G** Guides pratiques
Guéniat Olivier
- H** Hôpital
Protection, Prestation, Participation
- I** Impliquer
Insurgé, indigné
Intégration
- J** Jaiunprojet.ch
Jeux olympiques de la
Jeunesse (JOJ 2020)
- K** Korczak Janusz
- L** Labo 24
Local et régional
Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse
du canton de Vaud (LSAJ)
Louisette Buchard-Molteni
- M** Maudet Pierre
- N** N comme Nicolas, N comme Natacha
- O** Ombudsman
ONU
- P** Parlement des jeunes
Parlement des filles
Pétition
Plateforme intercommunale sur le soutien
aux activités de jeunesse (PICSAJ)
Politique de l'enfance et de la jeunesse
Pousses Urbaines
- Q** Quizz
- R** Réflexe jeunes
Responsabilité
Roi, enfant-roi
- S** Septante-deux heures,
Action 72 heures
Schiltigheim
Session
- T** T'as vu l'actu
Tink.ch
TSP ou TSHM
- U** UNICEF
Utile Jean-Michel
- V** Vie politique
Volonté
- W** Wyss Ursula et Janiak Claude
Web
- X** Xenophilie
- Y** Y comme Youpart, ch@youpart
- Z** Zermatten Jean
Zèbre